

## GROUPE MEDIAGERANCE

Société anonyme au capital de 12 203 363 EUR  
Siège social : 125 rue de Saussure - 75017 Paris  
399 364 751 R.C.S. Paris

### COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES

#### I – BILAN CONSOLIDE AU 30 JUIN 2005 (en milliers d'euros)

Actif	30-juin-05			31-déc-04
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<b>Actifs non courants</b>				
Good Will	3 163		3 163	3 164
Immobilisations incorporelles	231	-188	43	43
Immobilisations Corporelles	3 186	-2 193	993	690
Immobilisations financières	307		307	194
Impôts différés	700		700	914
<b>Total actifs non courants</b>	<b>7 587</b>	<b>-2 381</b>	<b>5 206</b>	<b>5 005</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks	101		101	75
Créances	8 727	-651	8 075	6 407
Trésorerie	25		25	168
<b>Total actifs courants</b>	<b>8 853</b>	<b>-651</b>	<b>8 201</b>	<b>6 650</b>
<b>Total Général</b>	<b>16 440</b>	<b>-3 032</b>	<b>13 407</b>	<b>11 655</b>

Passif	30-juin-05	31-déc-04
<b>Capitaux Propres</b>		
Capital Social	12 203	12 203
Prime d'émission	6 017	6 017
Réserves	-16 351	-17 761
Résultat de la période	603	1 411
<b>Total Capitaux Propres</b>	<b>2 472</b>	<b>1 870</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Provision à long terme	240	226
Dettes Financières + 1an	843	870
Impôts différés	70	73
<b>Total Passifs non courants</b>	<b>1 153</b>	<b>1 169</b>
<b>Passifs courants</b>		
Provisions à court terme	46	49
Part à - 1an des dettes	1 207	1 823
Dettes Fournisseurs	4 180	2 561
Autres dettes	4 097	4 183
Subvention d'investissement	252	
<b>Total Passifs courants</b>	<b>9 782</b>	<b>8 616</b>
<b>Total Général</b>	<b>13 407</b>	<b>11 655</b>

## II – COMPTE DE RESULTAT (en milliers d'euros)

	30-juin-05	31-déc-04	30-juin-04
Chiffres d'affaires	12 129	20 115	10 864
Achats consommés & Charges externes	-5 340	-8 916	-4 437
Charges de personnel	-5 580	-10 188	-5 525
Impôts et taxes	-195	-330	-166
Dotations aux amortissements	-188	-435	-210
Dotations aux provisions nettes de reprises	-23	64	54
Autres produits et charges d'exploitation	24	58	8
Dépréciation des écarts d'acquisition		-35	
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>827</b>	<b>333</b>	<b>588</b>
Autres produits et charges opérationnelles	74	-425	-233
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>901</b>	<b>-92</b>	<b>355</b>
Produits de trésorerie	5	8	4
Coût de l'endettement	-60	-142	-85
Autres produits et charges financières	-32		
Charges d'impôts	-211	660	-59
Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence		17	
<b>Résultat net avant résultat des activités arrêtées</b>	<b>603</b>	<b>451</b>	<b>215</b>
<b>Résultat net des activités arrêtées</b>		<b>960</b>	<b>960</b>
<b>Résultat net après résultat des activités arrêtées</b>	<b>603</b>	<b>1 411</b>	<b>1 175</b>
<b>Résultat par action ( en euro)</b>			
Résultat par action	0.15	0.36	0.30
Résultat dilué par action	0.15	0.36	0.30

## III – TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)

RUBRIQUES	30/06/05		31/12/04	
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>603</b>		<b>1 394</b>	
Amortissements et provisions	119		580	
Variation des impôts différés	211		-651	
Plus values de cession, nettes d'impôts	6		-1 051	
Autres produits et charges calculées	32			
Quote part de résultat mis en équivalence			17	
Capacité d'autofinancement	971		289	
Variation du besoin en fonds de roulement	-14		-387	
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>957</b>		<b>-98</b>
Acquisition d'immobilisations	-457		-870	
Cession d'immobilisations, nettes d'impôts			256	

Incidence des variations de périmètres			916	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>		<b>-457</b>		<b>302</b>
Règlement fournisseurs d'immobilisations			61	
Augmentation de capital en numéraire				
Emissions d'emprunts	85		408	
Remboursements d'emprunts	-378		-861	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>		<b>-293</b>		<b>-392</b>
<b>Variations de trésorerie</b>		<b>207</b>		<b>-188</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>-519</b>		<b>-331</b>	
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>-312</b>		<b>-519</b>	

#### IV - ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES AU 30 JUIN 2005

Les états financiers consolidés du Groupe **MEDIAGERANCE** sont établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB. Ces normes sont constituées des IFRS, des IAS, ainsi que de leurs interprétations, qui ont été adoptées par l'Union Européenne au 30/06/2005. Les normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC mais non encore adoptées au 30/06/2005 par l'Union Européenne n'ont pas donné lieu à une application anticipée.

En conformité avec la recommandation de l'AMF relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe a fait le choix de publier des comptes consolidés semestriels au 30 juin 2005 présentés selon les règles nationales mais préparés sur la base de reconnaissance et d'évaluation des IAS/IFRS telles qu'applicables au 30 juin 2005.

##### 1 - FAITS CARACTERISTIQUES DU PREMIER SEMESTRE 2005

Au cours du premier semestre 2005, le périmètre de consolidation du Groupe **MEDIAGERANCE** n'a pas connu de variation. Aucun fait marquant ne mérite d'être signalé.

##### 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Toutes les sociétés sur la base de leurs comptes semestriels arrêtés au 30 juin couvrent une période de 6 mois. Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique.

⇒ Première application de normes IFRS et changements de méthodes intervenus dans l'exercice

Le Groupe a adopté les normes IFRS pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2005. Les états financiers de l'exercice 2004 ainsi que le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2004 ont été retraités conformément à la norme IFRS 1 – Première adoption des IFRS en tant que référentiel comptable – afin de refléter les effets des changements de méthodes liés à l'adoption des IFRS. L'effet du changement de référentiel comptable est décrit à la note VII. Hormis les regroupements d'entreprises, les engagements de retraite (écarts actuariels), il n'y a pas eu d'autres dérogations à l'application rétrospective des IFRS.

⇒ Principe de préparation des comptes semestriels

Les comptes consolidés semestriels de MEDIAGERANCE et de ses filiales sont préparés conformément aux règles et principes comptables présentés ci-dessous.

#### ⇒ Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (notamment sur les goodwill)
- les provisions pour départ à la retraite.

#### ⇒ Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50% de droits de vote émis ou dans laquelle il exerce un contrôle exclusif sont consolidés par intégration globale. La participation (33.33%) dans GIE Arbre n'est pas retenue dans le périmètre de consolidation du fait de son caractère négligeable dans les comptes consolidés.

Les soldes bilantiels et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des comptes individuels arrêtés au 30 juin 2005.

#### ⇒ Conversion des états financiers des filiales étrangères

Chaque société du groupe établit ses comptes en euros. La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

#### ⇒ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 – Immobilisations incorporelles.

Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises, sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de logiciels et sont amorties linéairement sur 3 ans.

De façon générale, la valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée (impairment test) dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

#### ⇒ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements divers, matériels informatiques, matériels et mobiliers de bureau, enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur supplémentaires, selon le traitement de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles -.

Les amortissements sont calculés selon les durées d'utilité suivantes :

- Mobiliers & Agencements divers : 8 ans
- Matériels de production : 5 ans
- Matériels informatique : 3 ans
- Matériels de transport : 4 ans avec prise ne compte d'une valeur résiduelle

#### ⇒ Dépréciation des actifs à long terme

Pour les Goodwills, le Groupe procède à des tests de dépréciation sur la base des flux de trésorerie actualisés au moins une fois par an et dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux prenant en compte les taux OAT 10 ans, la prime de risque de marché actions et le coefficient Beta propre à MEDIAGERANCE.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwills sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux unités génératrices

de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une filiale est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur, affectée prioritairement aux Goodwills, est comptabilisée.

#### ⇒ Clients et créances d'exploitation

Les provisions pour dépréciation des créances sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

#### ⇒ Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas compensés.

#### ⇒ Actions propres

Les actions MEDIAGERANCE détenues par la société Franklin Partners sous filiale de la société mère sont comptabilisées à leur coût amorti en réduction des capitaux propres.

Les gains et pertes découlant de la vente des actions propres sont déduits des capitaux propres, nets des effets d'impôts.

#### ⇒ Plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions

Des plans d'option d'achat et d'option de souscription d'actions sont accordés aux dirigeants et à certains salariés du Groupe.

Les plans d'options concernés par la norme IFRS 2 – Paiement sur la base d'actions – sont les plans mis en place après le 7 novembre 2002. Les plans mis en place par le Groupe sont antérieurs à cette date ( 1<sup>er</sup> Décembre 1999 & 24 juillet 2001).

#### ⇒ Provisions pour risques et charges

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

#### ⇒ Indemnités de fin de carrière

Sur la base des législations et pratiques nationales, les filiales du Groupe peuvent avoir des engagements dans le domaine des indemnités de fin de carrière. Les montants payés au titre de ces engagements sont conditionnés par des éléments tels que l'ancienneté, les niveaux de revenus et leurs évolutions.

La méthode de calcul des indemnités de fin de carrière est la suivante :

- Condition d'ancienneté fixée par les conventions collectives ,
- Evaluation de personnels concernés en fonction de leur âge actuel, de l'application d'un taux de rotation, d'un taux d'accroissement des salaires et de tables de mortalité.

En application de la norme IAS 19 – Avantages au personnel – ces indemnités ont été enregistrées en capitaux propres dans le bilan d'ouverture IFRS du Groupe (01/01/2004) en contrepartie d'une provision pour charges ; et les dotations ou reprises, de l'exercice 2004 et celles du 1<sup>er</sup> semestre 2005, ont été enregistrées en résultat.

⇒ Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de prestations de services, facturées mensuellement selon la méthode de l'avancement des travaux.

⇒ Résultat par action

Le résultat par action est calculé conformément à la norme IAS 33 - Résultat par action -.

Le résultat net par action dilué est calculé en ajustant le résultat net et le nombre d'actions en circulation de l'effet des plans d'options ouverts à la date de clôture. Les actions « Groupe Médiagérance » détenue par la sous filiale « Franklin Partners » ne sont prises en compte dans le calcul

⇒ Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidé est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

⇒ Information sectorielle et répartition géographique

Le groupe MEDIAGERANCE est en train d'adapter son système d'information sectoriel afin de disposer au 31 Décembre d'une analyse détaillée. Au 30 juin il n'existe pas d'information sectorielle significative.

### 3 - INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

⇒ Périmètre de consolidation

ENTREPRISES	Sièges	N° SIREN	Contrôle	Méthode
GRUPE MEDIAGERANCE	14 rue Ch. De Pisan 75017 PARIS	399 364 751	100 %	I.G.
FRANKLIN PARTNER BELGIUM	18 rue du Moniteur 1000 BRUXELLES	Etrangère	100 %	I.G.
MEDIAGERANCE. SAS	14 rue Ch. De Pisan 75017 PARIS	350 144 093	100 %	I.G.
LABO 4	8 Place du marché 92200 NEUILLY	424 075 042	99.79 %	I.G.
MEDIAGERANCE AUDIOVISUEL	14 rue Ch. De Pisan 75017 PARIS	424 867 281	99.80%	I.G.
B COM BRUN	14 rue Ch. De Pisan 75017 PARIS		45 %	M.E
FRANKLIN PARTNERS	14 rue Ch. De Pisan 75017 PARIS	438 623 597	100 %	I.G.

Les participations dans la SCI des Traboules ( SCI sans activité ni patrimoine ) et le GIE de l'arbre (GIE détenu à 33 % sans activité significative ) n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation du fait de leur caractère négligeable dans les comptes consolidés

### 4 – NOTE SUR LE BILAN

⇒ NOTE 1 : ACTIFS NON COURANTS

Référentiel IFRS	Ancien Référentiel	30/06/2005	31/12/2004
Immobilisations incorporelles	Concessions - Brevets	43	43

⇒ NOTE 2 : TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<b>Capitaux propres 31/12/2004 Normes françaises</b>	1007
Retraitement IFRS Capitaux propres 2004	-83
Retraitement IFRS résultat 2004	945
<b>Capitaux propres 31/12/2004 Normes IFRS</b>	1869
Résultat 30 Juin 2005	603
<b>Capitaux propres 30/06/2005 Normes IFRS</b>	2472

⇒ NOTE 3 : PASSIFS NON COURANTS

Référentiel IFRS	Ancien Référentiel	30/06/2005	31/12/2004
Provisions Long terme	Indemnités de fin de carrières	240	226

## 5 – NOTES SUR COMPTE DE RESULTAT

⇒ NOTE 1 : DETAIL DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Référentiel IFRS	Ancien Référentiel	30/06/2005	31/12/2004	30/06/2004
Autres produits et charges opérationnelles	Résultat sur cession d'immob.	-6	33	
	Provisions sur autres créances	80	-340	-233
	Dépréciation d'agencements		-118	
	<b>Total</b>	<b>74</b>	<b>-425</b>	<b>-233</b>

⇒ NOTE 2 : CHARGE D'IMPOT ET IMPOTS DIFFERES

Référentiel IFRS	30/06/2005	31/12/2004
Charges d'impôts	211	-660
Impôts différés actif	700	914
Impôts différés passif	70	73

⇒ NOTE 3 : Résultat net des activités arrêtées

Groupe Médiagérance a cédé le 17 Avril 2004 sa filiale ASI. Le résultat net des activités arrêtées correspond au profit de cession pour 1.030 k€ diminué de la perte constatée entre le 1<sup>er</sup> Janvier et la date de la cession pour 70k€

## 6 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements significatifs postérieurs au 30 juin 2005

## 7 –ETATS COMPARATIFS 99-02 / IFRS ET RETRAITEMENT IFRS

⇒ IMPACT SUR LE BILAN D'OUVERTURE ( 31 Décembre 2003)

<b>SN 01/01/2004 Normes françaises</b>	<b>1 305</b>
Annulation fonds de commerce Labo 4	(61)
Annulation frais d'établissement	(5)
Impact évaluation des Travaux en cours	(124)
Ecart d'acquisition B com Brun	(3)
Ecart d'acquisition FP Belgique	(29)
Ecart d'acquisition Labo 4	(2)
Impact des impôts différés	41
Retraitement du crédit bail	67
Impact provision indemnités de fin de carrière	(93)
Retraitement amortissements	94
<b>SN 01/01/2004 Normes IFRS</b>	<b>1 190</b>
<b>Total retraitements IFRS</b>	<b>(115)</b>

⇒ IMPACT SUR LES COMPTES AU 31 Décembre 2004

<b>Libellé</b>	<b>Résultat</b>	<b>Situation nette</b>
<b>Normes françaises 31/12/2004</b>	<b>466</b>	<b>1 008</b>
+/- values cessions actions propres	(26)	-
Actions propres en VMP (valeur brute)	-	(1)
Annulation fonds de commerce Labo 4	(20)	(82)
Annulation frais d'établissement	3	(2)
Impact évaluation des Travaux en cours	(3)	(127)
Ecart d'acquisition B com Brun	3	-
Ecart d'acquisition FP Belgique	29	-
Ecart d'acquisition Labo 4	1	(2)
Ecart d'acquisition MDG SAS annulation dotation	175	175
Impact des impôts différés	(3)	32
Impôts différés sur déficits	750	750
Impact Crédit-bail	32	98
Impact provision indemnités fin de carrière	38	(55)
IS sur +/- values cessions actions propres	9	-
Provision sur actions propres	(23)	-
Retraitement amortissements	(20)	75
<b>31/12/2004 Normes IFRS</b>	<b>1 411</b>	<b>1 869</b>
<b>Total retraitements IFRS</b>	<b>945</b>	<b>861</b>

#### **IV . RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION DU PREMIER SEMESTRE DE L'EXERCICE 2005**

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application de l'article L. 232-7 du Code de commerce, nous avons procédé à :

- l'examen limité du tableau d'activité et de résultats présenté sous la forme de comptes semestriels consolidés de la société GROUPE MEDIAGERANCE, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes semestriels consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Dans la perspective du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les comptes semestriels consolidés ont été préparés pour la première fois en appliquant, d'une part, les principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne tels que décrits dans les notes annexes, et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, tels que définis dans le Règlement général de l'AMF.

Ils comprennent à titre comparatif des données relatives à l'exercice 2004 et au premier semestre de l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance, moins élevée que celle résultant d'un audit, que les comptes semestriels consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne comprend pas tous les contrôles propres à un audit, mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et à obtenir des dirigeants et de toute personne compétente les informations que nous avons estimées nécessaires.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des comptes semestriels consolidés au regard, d'une part, des principes de comptabilisation et d'évaluation des normes IFRS adoptées dans l'Union européenne, tels que décrits dans les notes annexes et, d'autre part, des règles de présentation et d'information applicables aux comptes intermédiaires, tels que définis dans le Règlement général de l'AMF.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- le paragraphe II. « Principes et méthodes comptables » de l'annexe qui expose les options retenues pour la présentation des comptes semestriels consolidés, qui, tout en restant conformes aux règles de présentation et d'information définies dans la recommandation du CNC 99-R-01 et le Règlement général de l'AMF, n'incluent pas toutes les informations de l'annexe exigées par le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ;
- le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'annexe qui expose que les normes et interprétations adoptées par l'IASB ou l'IFRIC, mais non encore adoptées au 30 juin 2005 par l'Union Européenne, n'ont pas donné lieu à une application anticipée dans les comptes semestriels au 30 juin 2005.

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes semestriels consolidés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés.

Paris et Sèvres, le 27 décembre 2005

Les Commissaires aux Comptes

CONSTANTIN ASSOCIES  
Dominique LAURENT

AD CONSEILS  
Stéphane FERTELLE